



La loi de 2008 a-t-elle supprimé le droit au RTT ?

Par **Erin23**, le **23/02/2012** à **17:34**

On me dit que depuis la loi de 2008 (Sarkozy - défiscalisation des HS), les heures sup contractualisées (4h/sem pour un total de 39h/sem) ne génèrent plus les 3 jours/an de RTT d'avant la loi.

Est-ce vrai ?

NB : ceci dans le cadre d'un emploi dans un secteur où il n'y a pas eu d'accord collectif sur le sujet (ni de branche, ni d'établissement, et pas de modification de la convention collective).

Par **P.M.**, le **23/02/2012** à **19:42**

Bonjour,

C'est totalement faux et la RTT doit avoir fait l'objet d'un accord de branche ou d'entreprise sinon, il ne s'agit pas de cela...

Par **Erin23**, le **28/02/2012** à **10:09**

Bonjour,

Si je vous comprends bien, rien n'a été modifié depuis 2008 concernant les RTT générés par les heures sup. ? Merci encore pour votre aide.

Par **P.M.**, le **28/02/2012** à **11:42**

Bonjour,

La Réduction du Temps de Travail que l'on met un peu à toutes les sauces n'a pas grand chose à voir avec des heures supplémentaires venant en plus de l'horaire contractuel...

Je vous propose éventuellement [ce dossier](#)...

Par **Erin23**, le **28/02/2012** à **18:08**

Par RTT je voulais dire récupération du temps de travail....

Par **P.M.**, le **28/02/2012** à **18:31**

Ou peut-être même Repos Compensateur de Remplacement des heures supplémentaires, vous avez donc les éléments dans le dossier...